

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal
du 20 juin 2016

Convocation du 19 septembre 2016
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 26 septembre 2016 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHERARDI – Marie-Claude GRANDCLEMENT, adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER – Philippe FAURAX — Samuel MARTINS DO REGO.

Absent excusé : Cédric MALBRANQUE

Samuel MARTINS DO REGO est élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

- ACCEPTE le paiement des factures présentées.
- ARRETE à 222.15 € par élève le montant de la participation financière des communes voisines aux frais d'activités périscolaires pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.
- RENOUVELLE son adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.
- ADHERE au groupement de commandes, coordonné par la commune de Châtillon en Michaille, pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.
- APPROUVE les termes de la convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art à intervenir avec la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône.
- ACCEPTE le projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat entre les services de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et la commune.

- AUTORISE le maire à demander une subvention au conseil départemental et la réserve parlementaire pour la réhabilitation de la bibliothèque.
- MODIFIE le règlement de l'eau et l'assainissement en instaurant une taxe concernant les branchements des réseaux pour les raccordements des logements individuels. Services eau et assainissement, eaux pluviales : participation forfaitaire de 750 € par boîte de branchement + 35 € par mètre linéaire de tranchée.
- ACCEPTE les termes de la convention Léo Lagrange concernant l'organisation des activités périscolaires.
- ENTEND les rapports SEMCODA
- EST INFORMÉ :
 - o Du changement de grade de trois sapeurs-pompiers.
 - o Du bon déroulement des travaux rue du Commerce et place de l'Eglise.
 - o Du non renouvellement de la convention avec la commune de Montanges concernant le site de Prébasson
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,
Gilles THOMASSET